

ASSOCIATION SCOLAIRE & PARASCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU HAUT-LAC

Objet : RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES



Rennaz, le 6 juin. 2023

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

de la commission de gestion et des finances pour

le préavis 02/2023 relatif
aux MISE AU CONCOURS EN MARCHÉ ET ÉTUDE PARALLÈLE (MEP)
POUR LE PROJET DE COMPLEXE SCOLAIRE DE LA TRONCHENAZ

		Séances				Emoluments		Signatures
		.	04.06,	
Rapporteur : M.	Sunil Khurdi	X	X					
Membres : M.	Pascal Aeberhard	X						
M.	Mark Brissat	X						
Mme.	Muriel Auberson	X						
M.	Jean-Daniel Zufferey	X						

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis s'est réunie à la maison commune de commune de Roche le mardi 16 mai. juste après la séance pour le Préavis 1-2023

La commission s'est réunie à nouveau le mercredi 30 mai en présence de M. Marc-Olivier Narbel, président du CODIR et de vice-Président M. Marcel Rechsteiner que nous remercions pour leur disponibilité, pour les informations et les réponses détaillées qu'ils nous ont fournies.

La Commission a également bénéficié de la présence de M. Pierre Henri Legeret membre de la Commission MEP Tronchennaz

Finalement la Commission s'est réunie le 6 juin pour conclure

La commission est appelée à se déterminer sur la demande de crédit pour une mise au concours en Marché et Etudes Parallèle (MEP) pour le projet de complexe scolaire de la Tronchenaz.

Cela fait bientôt 3 ans que l'ASPHIL a été créée et il est nécessaire que l'objectif de construction du collège intercommunal avance.

Cela dit, la commission aimerait avoir la confirmation écrite de l'accord entre le CODIR et la commune de Villeneuve pour la mise à disposition du terrain de la Tronchennaz avant que le projet du MEP ne soit lancé.

La commission rappelle également que le nouveau plan d'affectation devra être approuvé par le Conseil communal de Villeneuve.

En ce qui concerne le plan financier proposé, le CODIR a apporté des précisions sur les différents éléments et précisé que ce crédit s'inscrira dans le montant global de 35 millions prévu pour le collège intercommunal.

En conclusion et au vu de ce qui précède, les membres de la commission recommandent à l'unanimité, d'accepter ces autorisations générales.

vu le préavis no 02/2023 - mise au concours en marché et étude parallèle (MEP) pour le projet de complexe scolaire de la tronchenaz

ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet

considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'accorder au (CODIR) un crédit pour une mise au concours en marché et étude parallèle (MEP) pour le projet de complexe scolaire de la Tronchenaz
2. de accorder un crédit d'investissement de Fr. 582'000.- à cet effet
3. de l'autoriser à effectuer un emprunt bancaire dans l'établissement de son choix aux meilleures conditions pour la somme de Fr. 582'000.
4. d'autoriser l'amortissement/remboursement de cet emprunt sur 10 ans comptable, et à porter en compte le montant de Fr. 58'200.-/an dès le budget 2024.

Ont signé :

Pascal Aeberhard

Muriel Auberson

Mark Brissat

Sunil Khurdi

Jean-Daniel Zufferey